



Question orale de Mme MAVINGA : L'emplacement du point Cash sur la place de Saint-Job.

Mme Mavinga rappelle qu'en séance du 23 janvier 2025, le Conseil communal a approuvé le projet d'installation d'un point Cash dans le complexe omnisports de la place de Saint-Job.

Actuellement, les travaux sont en cours et s'achèveront le 5 décembre 2025. Mme Mavinga a pu constater l'emplacement exact du local, situé directement sur le trottoir, à proximité immédiate de l'entrée de la salle de sport et du passage piéton.

Des évaluations de sécurité et d'accessibilité ont certainement été réalisées au moment du projet mais l'implantation concrète soulève tout de même des questions importantes.

En effet, placé sur le trottoir, le local réduit l'espace de circulation pour les piétons et pourrait rendre le passage difficile pour les personnes à mobilité réduite (PMR), particulièrement dans une zone où l'on observer une forte fréquentation quotidienne, la présence de nombreux commerces ainsi que le marché du lundi, qui attire un flux important.

Par ailleurs, certains riverains rapportent des cas d'incivilité, telles que la présence d'urine dans des cours privées, le dépôt de sacs-poubelles non conformes ou l'abandon d'objets sur la voie publique devant des habitations ou commerces.

Il ne s'agit pas de remettre en cause la liberté de mendier mais de constater qu'un public vulnérable est déjà présent de manière régulière dans ce périmètre sensible, ce qui peut générer des nuisances et un certain malaise chez les habitants comme chez les commerçants.

Dans ce contexte, l'installation d'un distributeur d'argent sur un trottoir étroit pourrait amplifier ces situations si aucune mesure préventive n'est anticipée.

Mme Mavinga tient toutefois à s'inscrire dans une logique de prévention et de cohabitation sereine entre riverains, commerçants, usagers du distributeur et personnes en situation de précarité.

Vu que les travaux ont avancé, la commune prévoit-elle une vérification sur place, afin de s'assurer de la largeur du trottoir, de la circulation des PMR et de la sécurité générale ?

Si des ajustements ou aménagements futurs de l'espace public étaient envisagés dans ce secteur, pourrait-on tenir compte de cet élément afin de renforcer l'accessibilité et la tranquillité publique ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que des adaptations de l'espace public sont bel et bien prévues. Elles ne sont pas encore visibles, étant donné que les équipes de Batopin sont en train d'œuvrer à l'installation du point Cash.

Le point Cash ne va pas réduire l'espace public, vu que les quatre ou cinq distributeurs prévus seront installés dans l'espace intérieur et ne seront donc pas directement accessibles depuis le trottoir.

D'ici la fin de l'année, les services communaux, via leur entrepreneur, placeront des potelets pour sécuriser le cheminement et élargiront quelque peu le trottoir, du côté droit du bâtiment en direction de la rue Victor-Emmanuel III.

C'est dans un souci de coordination que les travaux communaux ont été différés, de manière à ce que les équipes de Batopin et de l'entrepreneur communal ne se gênent pas mutuellement.

Vu qu'un projet d'envergure est envisagé pour la place de Saint-Job, le Collège n'a pas l'intention de se lancer dans des investissements massifs visant à transformer radicalement l'espace public à cet endroit car des aménagements d'une telle ampleur seraient destinés à être détruits après quelques années.

Les travaux envisagés dans ce cadre-ci visent à sécuriser les lieux et à garantir un confort maximal pour les citoyens par des aménagements ciblés et ponctuels, sans remettre en cause le projet global pour la place de Saint-Job.